

Hisense



Du 28/04/26 au 23/06/26

SPONSOR OFFICIEL

TENTEZ D'OBTENIR VOTRE PRODUIT
100% REMBOURSÉ



1. J'ACHÈTE
2. JE M'INSCRIS
3. JE PEUX ÊTRE REMBOURSÉ

Offre avec tirage au sort

*Innové pour un
Meilleur Avenir*



Scannez-moi
pour participer

*offres.hisense.fr



- Achetez ou louez**, entre le **28/04/2026** et le **23/06/26** un produit Hisense dans un magasin participant à l'opération parmi les références suivantes (hors produits d'occasions ou reconditionnés) :
- Connectez-vous à partir du 28/04/2026 et jusqu'au 23/07/2026** au plus tard sur le site offres.hisense.fr ou scannez le QR code sur la page avant de l'offre.
Sélectionner l'offre « OPERATION TI412 – HISENSE – JEU 100% REMBOURSE »
- Complétez** le formulaire d'inscription en ligne.
- Téléchargez** les preuves d'achat suivantes :
 - La photo ou le scan de l'original de votre ticket de caisse/ facture ou de votre contrat de location sur lequel/ laquelle devront être impérativement entourés : l'enseigne, la date d'achat, le libellé et le montant de l'article concerné. Si ces informations ne sont pas clairement entourées, la demande de remboursement sera nulle et ne pourra être traitée. Les bons de commande, et bons de vente sont acceptés sous réserve d'être en mesure de fournir le ticket de caisse ou la facture reçu au moment de la livraison de votre produit. Les bons de livraison ne seront pas considérés comme des pièces justificatives valables.
 - Si vous disposez de votre emballage, la photo ou le scan de votre code-barre original découpé sur le carton.
 - La photo ou le scan du numéro de série de votre produit suivi de 23 caractères ou 6+8 caractères (N Art./N Série), se trouvant sur la plaque signalétique de votre produit ou sur l'emballage du produit
- Prenez connaissance du règlement complet** du jeu et acceptez les conditions
- Cliquez sur le bouton « Valider »** pour confirmer votre participation.
- Participez à l'animation pour découvrir si vous avez gagné** (sous réserve de votre participation conforme).

LES LOTS MIS JEU SONT :

CATEGORIE FROID (réfrigérateurs, congélateurs)	15 produits éligibles au 100% remboursé
CATEGORIE LAVAGE (lave-linge, sèche-linge)	15 produits éligibles au 100% remboursé
CATEGORIE CUISSON	5 produits éligibles au 100% remboursé
CATEGORIE Petit Electroménager	5 produits éligibles au 100% remboursé
CATEGORIE TV	35 produits éligibles au 100% remboursé
CATEGORIE LASER	5 produits éligibles au 100% remboursé

La participation à cette offre implique une chance de remporter l'un des lots mis en jeu (le remboursement intégral du produit de la marque Hisense achetée). Les participants ont la possibilité de bénéficier d'un remboursement intégral de leur produit Hisense en cas de gain à l'instant gagnant, offre limitée à la France métropolitaine (Corse comprise) et les DROM COM (zone euro uniquement). Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, raturée ou non conforme aux présentes conditions sera considérée comme nulle. La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants. Les gagnants seront désignés par instant gagnant. Un instant gagnant correspond à une date et une heure précise (jour, heure, minute et seconde) auxquelles une dotation est mise en jeu. Les instants gagnants sont déterminés de manière aléatoire et générés par la société organisatrice ou par toute personne habilitée par elle (la Société de Gestion), sous la forme « jour/heure/minute ». Ils ont été préalablement tirés au sort, de façon aléatoire par une application dédiée et sont répartis sur toute la durée de l'Opération. Un instant gagnant est dit « ouvert » lorsque, à l'issue de l'heure définie, la dotation n'a pas encore été remportée. Dans ce cas, la dotation reste disponible jusqu'à ce qu'un participant se connecte au jeu. Le premier participant qui joue après l'ouverture de cet instant gagnant ouvert remporte alors la dotation correspondante. Si la participation d'un joueur ne correspond pas à un instant gagnant (ouvert ou non), celui-ci est considéré comme perdant, et un message « pop-up » lui indiquant sa perte s'affiche à l'écran. Chaque remboursement est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que les gagnants. Vous recevrez votre remboursement, dans un délai de 8 à 10 semaines à réception de votre dossier complet et conforme, par virement bancaire. La Société organisatrice ne sera pas non plus tenue d'effectuer le remboursement si le gagnant n'est pas conforme au Règlement. Le tirage au sort sera réalisé par la Société de Gestion ou par toute personne habilitée par elle à cet effet parmi les Participants ayant respecté le Règlement et les conditions de participation. La Société de Gestion garantit aux Participants son entière impartialité concernant le déroulement du Jeu et la préservation d'une stricte égalité entre les Participants. Le lot est nominatif et ne peut être ni vendu, ni attribué à une autre personne que le gagnant et son accompagnant. La Société de Gestion ne sera pas non plus tenue d'attribuer le remboursement si le gagnant n'est pas conforme au Règlement. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par HISENSE France, responsable de traitement, domicilié à 12 Rue Sarah Bernhardt – 92600 Asnières-sur-Seine, afin de gérer votre participation à l'offre de la marque Hisense France ainsi que pour les finalités détaillées ci-après. Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre), le consentement (souscription à une newsletter ou offres promotionnelles de nos partenaires), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation, gestion des réclamations et suivi qualité) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes). Les données collectées sont indispensables à ces traitements et sont destinées aux services habilités de Hisense France ainsi qu'aux services habilités de ses sous-traitants en charge de la gestion opérationnelle de l'opération promotionnelle et de l'envoi des questionnaires de suivi qualité. La liste et les fonctions des sous-traitants auxquels Hisense fait appel sont communiquées aux personnes dont les données personnelles sont collectées, à leur demande. Nous conservons vos données pour la durée de l'opération et pendant une durée de trois ans à compter de la clôture de l'opération, sauf obligation légale. Suite au traitement de votre participation, les documents fournis (notamment les preuves d'achat) sont détruits et ne peuvent faire l'objet d'un renvoi. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez, dans les limites légales, d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, y compris le profilage, du droit de retirer votre consentement à tout moment pour les traitements concernés, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives post mortem en vous adressant à Service client Hisense France – 12 Rue Sarah Bernhardt – 92600 Asnières-sur-Seine. **Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 21/10/2026.**